

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DES ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS



 Déclarez votre établissement en utilisant une adresse mail générique afin de ne pas avoir à le déclarer à nouveau en cas de changement d'exploitant.

Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités physiques ou sportives de l'établissement, à l'exclusion des collectivités publiques.

Photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité de l'exploitant ou du président de l'association.

Photocopie des passeports ou des cartes nationales d'identité recto-verso en cours de validité des éducateurs sportifs professionnels et bénévoles.

Pour la plongée commerciale : diplôme, attestation de recyclage et pièce d'identité du directeur technique.